

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompateelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 30 novembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- 1- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022**
- 2- **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE**
- 3- **FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 4- **FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 5- **FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 6- **FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 7- **FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION**
- 8- **FINANCES LOCALES – ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE RISTOURNE**
- 9- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**
- 10- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUELABLES**
- 11- **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – DEMANDE D'ADHESION AU SMIC**
- 12- **FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR**
- 13- **FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RALLYE AÏCHA DES GAZELLES**
- 14- **MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT MAURICE SUR MOSELLE**

**Présents** : Mme Annie GERARDIN, Maire

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, M. Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Florence NORMAND, Nadine GERARDIN, Marie BAYARD

Ms Pascal NORMAND, Loïc HENRY, Cédric BLAISON,

**Arrivé en cours de séance** : L'HÔTE Vincent à 19h55.

**Excusé** : M. Yannick CROSNIER

**Secrétaire** : Mme Aurore L'HÔTE

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

**1. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022**

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT,

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

---

le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**2. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Vu le CGCT et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) par application de la loi (article L.5211-43-3 du CGCT et loi Notre) sur l'ensemble de son territoire à compter du 01 janvier 2020 ;

Vu la LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la convention de gestion de la compétence eau potable, conclue entre la Commune et la CASDDV, pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2020 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de poursuivre cette coopération au-delà du 31 décembre 2023, à titre exceptionnel et transitoire, afin de garantir la continuité du service public et de permettre à la CASDDV d'être en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées ;

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de gestion de la compétence eau prenant effet au 01/01/2024 pour une durée de deux ans ;

**AUTORISE** la poursuite du budget annexe DSP eau, non assujetti à TVA, en comptabilité M49 développé, retraçant les opérations relatives à la compétence déléguée par la CASDDV ;

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires notamment le renouvellement de la convention de gestion se trouvant en annexe.

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**3. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DM 1- BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** de procéder sur le budget général aux transferts des crédits ci-dessous :

CREDIT A OUVRIR		
Compte de dépenses 681	Dotations aux amortissements	1 398 €
Compte de recettes 281538	Amortissements	729 €
Compte de recettes 28158	Amortissements	668 €
Compte de recettes 28183	Amortissements	1 €
CREDIT A REDUIRE		
Compte de dépenses 60632	Fournitures de petit équipement	- 1398 €
Compte de recettes 1321	Subventions d'investissement Etat et établissements nationaux	- 1398 €

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**4. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DM 2- BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** de procéder sur le budget général aux transferts des crédits ci-dessous :

CREDIT A OUVRIR		
Compte de dépenses 2116-041	Cimetière	6 505 €
Compte de recettes 203- 041	Frais d'études	6 505 €
CREDIT A REDUIRE		
Compte de dépenses 2116	Cimetière	- 6 505 €
Compte de recettes 203	Frais d'études	- 6 505 €

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**5. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DM 3 - BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** de procéder sur le budget général aux transferts des crédits ci-dessous :

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

CREDIT A OUVRIR		
Compte de dépenses 2805-040	Amortissements	746 €
Compte de dépenses 28152	Amortissements	451 €
Compte de recettes 781-042	Reprise sur amortissements	1 197 €
CREDIT A REDUIRE		
Compte de dépenses 2151	Réseaux de voirie	- 1 197 €
Compte de recettes 7588	Autres produits divers	- 1 197 €

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**6. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DM 4 - BUDGET GENERAL**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** de procéder sur le budget général aux transferts des crédits ci-dessous :

CREDIT A OUVRIR		
Compte de dépenses 2135	Aménagements des constructions	35 000 €
CREDIT A REDUIRE		
Compte de dépenses 2151	Réseaux de voirie	- 35 000 €

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

**7. FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire présente à l'assemblée le programme de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes qui doivent être rénovés.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions concernant cette opération aux services de l'Etat et aux co-financeurs potentiels de cette opération s'élevant à 7 942.35 HT.

*Transmis au contrôle de légalité le 28 décembre 2023*

**8. FINANCES LOCALES – ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE RISTOURNE**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**ACCEPTTE** le chèque émit par la CIADE d'un montant de 225.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

*Transmis au contrôle de légalité le 6 décembre 2023*

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

---

**9. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la communauté d'agglomération, et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la prestation de service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG.

A compter de 2021, les équipements situés sur notre territoire peuvent prétendre à un bonus territoire.

Le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à signer la CTG intégrant le bonus territoire, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la CAF

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoire Globale (CTG)

*Transmis au contrôle de légalité le 7 décembre 2023*

**10. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Délibération reportée

**11. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – DEMANDES D'ADHESIONS AU SMIC**

Le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par :

- Le Syndicat intercommunal scolaire « Les Affluents de la Mortagne » ; siège à Rambervillers
- Le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées ; siège à Savigny

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

---

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A l'unanimité de ses membres présents :*

**SE PRONONCE** pour l'adhésion des collectivités précitées.

*Transmis au contrôle de légalité le 7 décembre 2023*

**12. FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTION DE LA MFR**

Madame le Maire donne lecture de la demande de la MFR de Saint-Dié-des-Vosges, concernant une demande de subvention afin de couvrir les frais de scolarité d'un élève domicilié sur la commune.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A la majorité de ses membres présent :*

**DECIDE** d'octroyer à la MFR la somme de 100 €.

*Transmis au contrôle de légalité le 7 décembre 2023*

**13. FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE RALLYE AÏCHA DES GAZELLES**

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention déposée par Mme Anne-Frédérique PERROT, de l'association GAZ'L 24, dans le cadre de sa participation au rallye Aïcha des gazelles.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A 10 voix pour et 1 abstention :*

**DECIDE** d'octroyer à ladite association la somme de 100 €.

*Transmis au contrôle de légalité le 7 décembre 2023*

**14. MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT MAURICE SUR MOSELLE CONCERNANT LES SITES DU ROUGE GAZON ET DES NEUFS BOIS**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la motion de soutien de la commune de Saint Maurice sur Moselle concernant les sites du rouge gazon et des neufs bois.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** de ne pas se prononcer sur cette demande.

*Transmis au contrôle de légalité le 7 décembre 2023*

**Approuvé lors du conseil du**

**Le Maire, Annie GERARDIN**

**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023  
A 19 H 00**

---

**RECAPITULATIF**

- 1- DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE 2022**
- 2- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE**
- 3- FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 4- FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 5- FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 6- FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES**
- 7- FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION**
- 8- FINANCES LOCALES – ACCEPTATION D’UN CHEQUE DE RISTOURNE**
- 9- DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**
- 10- DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – ZONES D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUELABLES**
- 11- DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – DEMANDE D’ADHESION AU SMIC**
- 12- FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR**
- 13- FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RALLYE AÏCHA DES GAZELLES**
- 14- MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT MAURICE SUR MOSELLE**